

Séance du 28 juillet 2009



MAIRIE D'AUSSEVIELLE



Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 12

Date convocation : 20/07/2009

Affiché le 21/07/2009

L'an deux mille neuf le vingt huit juillet à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

Étaient présents : MM. (Mmes) COMTE Alain. DESPERBASQUE Eric. DEYROZE Patrick. ESTANGUET Thérèse. HALLAUER François. HAURIE Jean-Philippe. KELLER Aurore. LOISEL Nathalie. NOTTER Eveline. POURTAU Dominique. ZANOTA Jean-Marc.

Absents excusés : Mmes CHEVASSUT Catherine. LAZARO Brigitte. MONIN Claudie.

Secrétaire de séance : M. DEYROZE Patrick.

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
2. Projet de mise aux normes et d'extension de la cantine scolaire.
3. Tarif 2009-2010 de la cantine scolaire.
4. Questions et informations diverses

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
--

Monsieur le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE

- o de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,
- o d'adhérer à la plate-forme du Conseil Général www.eadministration64.fr,

- AUTORISE le Maire à signer

- o un contrat avec un établissement bancaire pour l'obtention d'un certificat électronique,
- o la convention de télétransmission avec le Préfet.

PROJET DE MISE AUX NORMES ET D'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de mise aux normes et d'extension de la cantine s'élève à 337 305,00 € H.T.. A ce jour, les notifications aux demandes de subventions déposées ont été reçues. Les résultats sont les suivants :

- le Conseil Général attribue une subvention à hauteur de 25 % du montant prévisionnel des travaux, soit 84 326,25 €,
 - la Préfecture, au titre de la D.G.E., attribue une subvention à hauteur de 25 % du montant prévisionnel des travaux, soit 84 326,20 €,
 - la Présidence de la République attribue une subvention d'un montant de 50 000 €,
- soit un montant total de subvention de 218 652,45 €

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil sur le suite à donner à ce projet.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre le projet de mise aux normes de la cantine scolaire.

TARIF 2009-2010 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que durant l'année scolaire 2008-2009, le repas servi à la cantine scolaire comportait deux desserts. A la demande du personnel, la Sté Culinaire des Pays de l'Adour, qui fournit les repas, a établi une proposition avec un repas à quatre composantes, à savoir, une entrée, un plat garni, un légume et un fromage ou un dessert.

Monsieur le Maire propose, pour l'année scolaire 2009-2010, de maintenir le prix du repas facturé aux familles à 3,10 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le prix du repas de la cantine scolaire au tarif de 3,10 € pour l'année scolaire 2009-2010.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* L'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques organise des stages portant sur les domaines suivants : urbanisme, arbitrage entre carte communale et PLU, marchés publics, fiscalité communale, voirie. Monsieur le Maire indique aux élus que les bulletins d'inscription à ces stages sont disponibles en mairie.

* Le Syndicat D'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) nous informe de leurs nouveaux champs d'intervention, à savoir l'accompagnement des communes qui le souhaitent dans la mise en place de panneaux photovoltaïques en toitures des bâtiments communaux et la création de réseaux locaux de chaleur.

* Le Ministère de l'Intérieur nous informe de la mise en place du plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » pour la grippe A (H1N1).
Il est demandé, afin de préparer l'arrivée d'une possible vague pandémique plus sévère dans les prochains mois, de mettre en place des mesures pratiques de fonctionnement, ceci afin de

maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible malgré un absentéisme probable important.

- L'office du Tourisme de Lescar sollicite une subvention en échange de la communication d'information concernant la commune d'AUSSEVIELLE sur leurs supports. L'assemblée émet un avis défavorable à cette demande.

- Dans le cadre du festival Emmaüs Lescar-Pau, les membres de la communauté convient à assister aux différents débats programmés les 29 et 30 juillet 2009.

- Monsieur le Maire indique que l'arrêté du 8 avril 2009 relatif à la détention de chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie impose aux propriétaires de ces chiens une formation indispensable à l'issue de laquelle leur est remis une attestation d'aptitude délivrée par le Maire.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet, mené par la Sté FRANCELOT, de construction de 18 logements de type individuel groupé tournés principalement vers l'accession à la propriété. Ces logements seront construits dans le secteur de l'impasse de la Palanque.

- Monsieur le Maire rappelle que Mme Masse a démissionné au 2 juillet 2009 et que son remplacement n'est pas prévu ; les heures qu'elle effectuait vont être redistribuées au personnel du groupe scolaire.

Il rappelle le temps de travail réalisé par chaque agent et propose des modifications opérées en commission qui restent à affiner. Les agents seront reçus fin août afin de leur faire part des modifications envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick DEYROZE

Jacques LOCATELLI

COMTE Alain		KELLER Aurore	
DESPERBASQUE Eric		LOISEL Nathalie	
ESTANGUET Thérèse		NOTTER Eveline	
HALLAUER François		POURTAU Dominique	
HAURIE Jean-Philippe		ZANOTA Jean-Marc	